

 VERIFIEZ VOTRE SITUATION ELECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE A TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

IL EST INDISPENSABLE D’ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ELECTORALES AVANT **LE 7 FEVRIER 2020** (PREVOIR UN JUSTIFICATIF D’IDENTITE ET DE DOMICILE)

LES INSCRIPTIONS PEUVENT ÊTRE FAITES :

* EN MAIRIE
* PAR INTERNET
* PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N° 12669\*02°)



ELECTIONS MUNICIPALES

15 ET 22 MARS 2020